

OBJET : MODIFICATION SIMPLIFIEE PLU N°1

L'AN DEUX MIL QUATORZE, le DIX-SEPT JUILLET à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Chazelles-sur-Lyon, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre VERICEL, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29

Date de convocation du Conseil Municipal : 11 juillet 2014

Nombre de Conseillers présents (y compris ceux ayant donné procuration) : 27

Ladite délibération a été adoptée à l'unanimité des votants.

Présents : Pierre VERICEL, Michel NEEL, Annie CHAPUIS, Hervé LASSABLIERE, Roberte HOSPITAL, Marie-France DI PALMA, Marie-Christine BERTHOLLET, René GRANGE, Christiane CLEMENSON, Michel FAURE, Marc VALLA, Sylvie CHANAVAT, Florence PILLET, Aurélie PITAVAL, Laurie CHANAVAT, Danielle VIRICEL, Gérard HAEGY, André THEVENET, Jean-Paul BLANCHARD, Anne-Marie JACQUEMIN.

Absents ayant donné procuration : Florence DELORME-PAILLEUX à Michel NEEL – Jeanine RONGERE à Marie Christine BERTHOLLET – Pierre THOLLY à Annie CHAPUIS – Frédéric BERTHET à Roberte HOSPITAL – Georges VINCENT à René GRANGE – Annie BONNIER à Danielle VIRICEL – Nicolas BEYRON à Jean-Paul BLANCHARD.

Absents excusés : Ennemond THIVILIER – Ludovic PADUANO

Secrétaire élue pour la session : Annie CHAPUIS

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal, il a été acté le lancement d'une procédure de modification simplifiée afin de rectifier une erreur matérielle notamment un secteur mis en zone N alors qu'il aurait dû rester en zone A. L'information du public sur cette procédure a été faite par voie de presse dans un journal diffusé dans le Département, ainsi que par l'affichage en mairie, et sur le site internet de la commune.

Un « porter à la connaissance du public », durant une durée de 31 jours consécutifs (16 juin au 16 juillet) a été effectué. Un registre a été mis à disposition du public. 2 courriers et 1 mail ont été réceptionnés avec des avis favorables. En conséquence,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-13-3 ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 13.02.2014 ayant approuvé le Plan Local d'Urbanisme ;

Vu l'Arrêté du Maire en date du 6 juin 2014 lançant la procédure de modification simplifiée n° 1 du PLU de la commune de Chazelles sur Lyon et fixant les modalités de mise à disposition du dossier auprès du public ;

Vu la Délibération du conseil municipal en date du 12 juin 2014 approuvant la procédure engagée et les modalités de mise à disposition du dossier sur le projet de modification simplifiée auprès du public ;

Vu les pièces du dossier à la disposition du public

Vu les résultats de la consultation du public

Le conseil municipal,

- **APPROUVE** la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme telle quelle a été mis à disposition du public
- **DIT** que conformément aux articles R-123-24 et 25 du code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet des formalités d'affichage pendant une durée d'un mois en mairie, et mention de cette affichage sera effectué dans un journal, de même la présente

délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratif conformément à l'article R2121-10 du code Général des Collectivités Territoriales

- **DIT** que le dossier est tenu à la disposition du public en mairie aux heures d'ouvertures habituelles,
- **DIT** que la présente délibération sera exécutoire à compter de la date à laquelle a été effectuée la dernière des formalités ci-après :
 - o la réception par la Sous-Préfecture du dossier de modification simplifiée du Plu
 - o l'accomplissement des mesures de publicité (affichage pendant 1 mois en mairie, mention de cet affichage dans un journal)

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de la décision prise.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme,
Monsieur le Maire,
Pierre VERICEL

